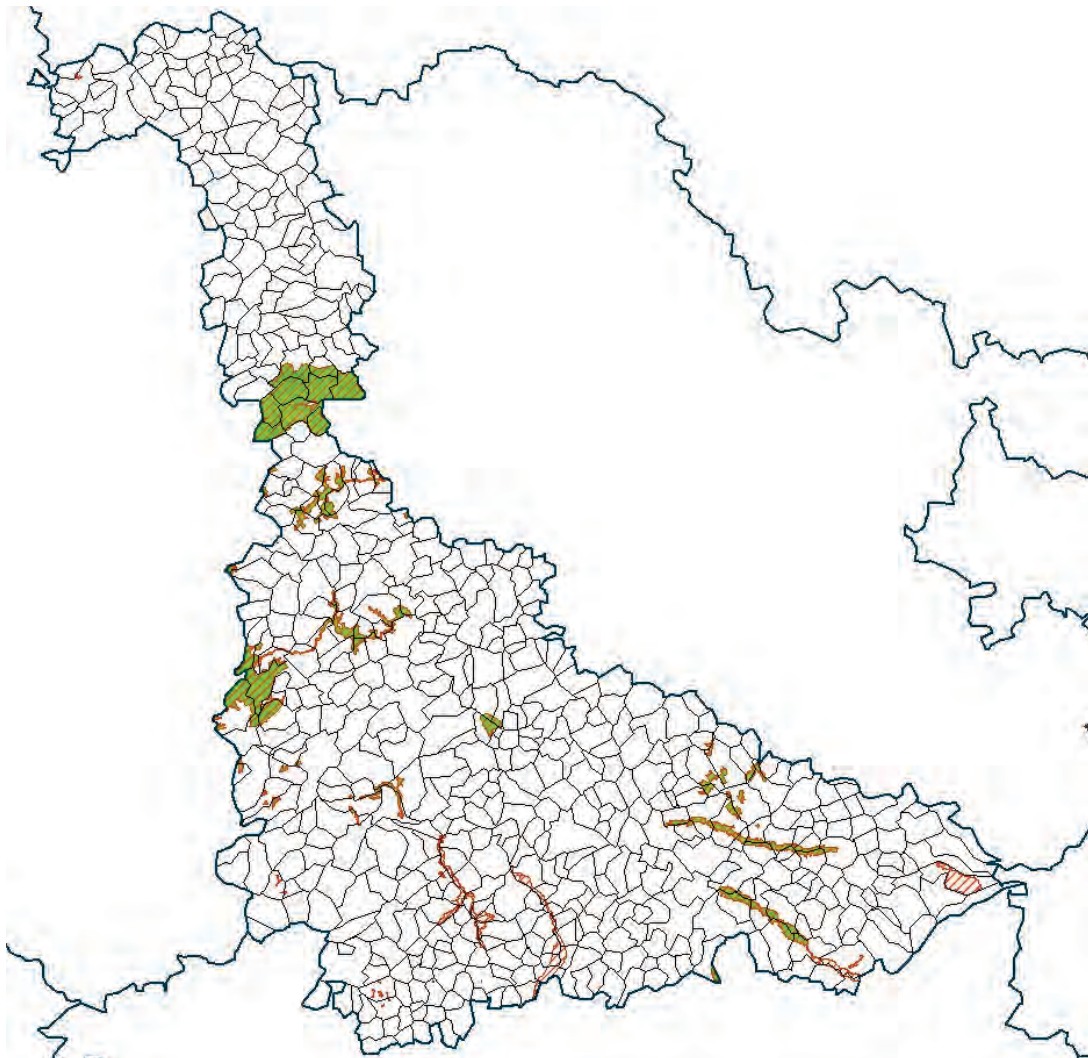


CAP SUR LA PAC 2015 → 2020

LES PRAIRIES PERMANENTES SENSIBLES



54 - Meurthe-et-Moselle



Limites administratives

 Département

 Commune

Sont prairies sensibles les surfaces en prairie ou pâturage permanents présentes dans le zonage suivant :

 pour les surfaces qui étaient déclarées en 2014 en prairie naturelle,

 pour les surfaces qui étaient déclarées en 2014 en landes, estives et parcours.

Sources : MAAF, MNHN, INRA US-ODR



LE « PAIEMENT VERT »